CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3877** **VALABLE JUSQU'AU** **03/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1985

Raison sociale : ROSALA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2021

Capital : 30 000

320 BOULEVARD LOUIS JOSEPH GAY LUSSAC
11000 CARCASSONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 333951754

Siret : 333 951 754 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 28194M

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 345807D

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 345807D

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 68 47 01 67 **Fax :** 04 68 47 22 50

Portable : 06 76 04 41 91

Responsabilité légale :
PICQUE VINCENT PRÉSIDENT / ROLLAND MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / PIQUE SEBASTIEN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Site Internet : http://www.rosala.fr

E-mail : contact@rosala.fr

Effectif moyen : 39 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 887 368 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	27	04/03/2025
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	3	04/03/2025
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante)	6	04/03/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 15:18

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E3877** **VALABLE JUSQU'AU** **03/03/2027**

ÉDITÉ LE **11/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1985
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2021
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 333951754

Siret : **333 951 754 00022**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 28194M
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 345807D
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 345807D
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ROSALA**

320 BOULEVARD LOUIS JOSEPH GAY LUSSAC
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 47 01 67 **Fax :** 04 68 47 22 50
Portable :

Site Internet : http://www.rosala.fr
E-mail : contact@rosala.fr

Responsabilité légale :
PICQUE VINCENT PRÉSIDENT / ROLLAND MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL / PIQUE SEBASTIEN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 39 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	04/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	04/03/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/03/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/03/2025
o Isolation des combles perdus	04/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.